



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 24 – 2020

L'an deux mille vingt, le 21 août à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 août 2020

PRESENTS : MM LACOUTURIERE Michel – CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – LAHAYE Françoise – SAINT-MAXENT Aude – MARSZAN Véronique – MARIE-OLIVE Julie – DION Daniel – JORGE Thierry

EXCUSES : SUBRENAT Valérie – HUBIN Catherine

SECRETAIRE : M. CHAMPAUD Marc

Mme SUBRENANT Valérie a donné procuration.

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	9	10	1	10	10	0	0

OBJET : Désignation d'un représentant de la commune au PNR de Millevaches en Limousin en remplacement de **M. LACOUTURIERE Michel** nommé délégué de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière au PNR de Millevaches en Limousin

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 23 mai 2020, il a été désigné délégué titulaire de la commune d'Augne au PNR de Millevaches et MME LAHAYE Françoise délégué suppléant.

Suite à sa nomination en tant que délégué de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière au PNR de Millevaches, il convient de désigner un délégué titulaire pour représenter la commune d'Augne au PNR de Millevaches.

Le Conseil Municipal :

- **DESIGNE Madame LAHAYE Françoise délégué titulaire de la commune d'Augne au PNR de Millevaches en Limousin**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

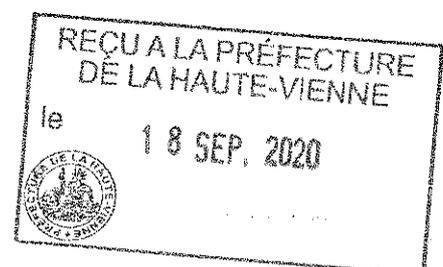
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 11 septembre 2020.

LE MAIRE

Michel LACOUTURIERE





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 25 – 2020

L'an deux mille vingt, le 21 août à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire**.
Date de convocation du Conseil Municipal : 14 août 2020

PRESENTS : MM LACOUTURIERE Michel – CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – LAHAYE Françoise – SAINT-MAXENT Aude – MARSZAN Véronique – MARIE-OLIVE Julie – DION Daniel – JORGE Thierry

EXCUSES : SUBRENAT Valérie – HUBIN Catherine

SECRETAIRE : M. CHAMPAUD Marc

Mme SUBRENANT Valérie a donné procuration.

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	9	10	1	10	10	0	0

OBJET : ECLAIRAGE PUBLIC – Extinction de l'éclairage public sur le territoire de la commune

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 27 novembre 2017, le Conseil municipal avait décidé l'extinction de l'éclairage public sur le territoire de la commune de 23 heures 30 à 5 heures 30.

Suite aux retours positifs concernant cette démarche, le Conseil municipal souhaite modifier le temps de coupure qui pourrait s'appliquer de 22 heures 30 à 5 heures 30.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** que l'éclairage public sera interrompu sur le territoire de la commune de 22 heures 30 à 5 heures 30 dès modification des horloges dans les armoires de commande.

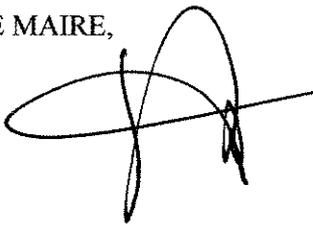
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

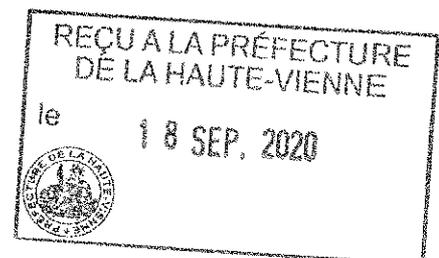
Pour copie conforme.

Augne, le 11 septembre 2020.

LE MAIRE,




Michel LACOUTURIERE





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 26 – 2020

L'an deux mille vingt, le 21 août à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire**.
Date de convocation du Conseil Municipal : 14 août 2020

PRESENTS : MM LACOUTURIERE Michel – CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – LAHAYE Françoise – SAINT-MAXENT Aude – MARSZAN Véronique – MARIE-OLIVE Julie – DION Daniel – JORGE Thierry

EXCUSES : SUBRENAT Valérie – HUBIN Catherine

SECRETAIRE : M. CHAMPAUD Marc

Mme SUBRENANT Valérie a donné procuration.

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	9	10	1	10	10	0	0

OBJET : MISE A JOUR DU SITE INTERNET

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la création du site internet avait été confiée, en 2015, à la société NESKORPAS domiciliée à Bujaleuf.

Il y a lieu de procéder à des mises à jour du site :

- Ajout vidéos dans la galerie photos
- Mise à jour d'informations site
- Blocs d'informations page d'accueil modifiables
- Sécurité anti-spam formulaire de contact
- Mise à jour Google Map et Analytics
- Mise à jour Wordpress + modules
- Formation 1h sur place

Le montant du devis pour ces prestations s'élève à 716.82 € T.T.C..

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le devis établi par la société NESKORPAS pour la mise à jour du site internet pour un montant de 716.82 € T.T.C..

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 11 septembre 2020.

LE MAIRE,

Michel LACOUTURIERE

